

S.I.V.O.S.A.S

Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire Abbecourt / st Sulpice

Siège social : Mairie d'Abbecourt – 26, rue de Courcelles – 60430

Tel : 09.62.60.44.03

Fax : 03.44.89.23.58

sivosas@orange.fr

Procès-verbal de la réunion du 28 mars 2018

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 28 mars à 19 heures les membres du SIVOSAS se sont réunis en Comité au Siège Social, sur convocation faite par le président Monsieur Christian BAUX suivant les lettres adressées le 14 mars 2017.

Etaient présents :

ABBECOURT :

Mesdames Brigitte GOSSARD, Ginette THOMAS, Mireille EVAÏN et Monsieur Michel LEGAL.

SAINT SULPICE :

Madame Christine LAMASSET et Messieurs Christian BAUX, Olivier DOUCHET.

Etaient également présents Mesdames Denise CRUTEL , Nathalie DELIANCOURT (ILEP), et Messieurs Jean-Jacques ANTHEAUME, André MELIQUE, Julien GADRET (ILEP), Matias CALLEN (ILEP).

Monsieur BAUX ouvre la séance et propose de modifier le déroulement de l'ordre du jour afin de libérer les représentants de l'ILEP non concernés par tous les points.

I - ILEP : Avenant n° 1

Monsieur BAUX donne la parole à Madame DELIANCOURT pour qu'elle explique l'avenant N° 1 et le suivi budgétaire au 22/03/2018.

Le budget initial portait sur un montant de 297579.32 €. Le budget avenant n° 1 est ramené à un montant de 151673.40 €. Suivi budgétaire 150229.40 € qui s'explique comme suit :

DEPENSES :

- Les charges de personnel sont passées de 59084.00 € à 63879.00 €. Augmentation de 4794 € due au personnel supplémentaire sur les matins et au 30 minutes pour chaque poste d'animatrice cantine sur les midis nécessaires pour l'organisation du transport. Suppression du 3^{ème} poste d'animatrice cantine liée à la diminution des effectifs. Suivi budgétaire 65679.00 € augmentation de 1800 € due aux vacataires

supplémentaires sur les vacances de février et Toussaint suite à la rectification des annualisations du personnel municipal.

- Charges de fonctionnement budget initial et avenant n° 1 : 44137.40 €. Suivi budgétaire 40413.40 € diminution de 3724.00 € liée à la baisse des effectifs.
- Frais de gestion budget initial et avenant n° 1 : 18352.00 €. Suivi budgétaire 18352.00 €
- Charges réelles de la commune sont passées de 148135.2 € à 0 €. Suppression de charges réelles des communes. Suivi budgétaire 0 €
- Activités pédagogiques budget initial et avenant n° 1 : 7790.00 €. Suivi budgétaire 8270.00 € soit 480.00 € de plus liée à l'augmentation des effectifs sur les mercredis.
- Transport budget initial et avenant n° 1 : 9500.00 €. Suivi budgétaire 9500.00 €

RECETTES :

- Participation des familles budget initial et avenant n° 1 : 94494.47 €. Suivi budgétaire 92170.62 € diminution des participations familles de 2323.85 € liée à la baisse des effectifs mais atténuée par l'augmentation des moyennes familles.
- CAF budget initial 40056.51 €, avenant n° 1 : 18501.44 € perte CAF de 21555.07 € liée d'une part à l'impossibilité de facturer un temps d'animation du fait de la longueur des transports, donc pas de financement CAF. Et d'autre part à la facturation d'une heure le matin quelque soit le temps réel de présence, donc financement CAF sur 1 heure au lieu de 2 prévu au budget initial. Suivi budgétaire 18536.72 € lié aux variations d'effectifs.
- Subvention CCPT budget initial et avenant n° 1 : 4000.00 €. Suivi budgétaire 4000.00 €
- Participation des communes 159028.34 €. Avenant n° 1 et suivi budgétaire 0 €.
- Participation des communes sans charges réelles budget initial 10892.42 €, avenant n° 1 : 34677.40 €. Suivi budgétaire 35522.06 € augmentation de 24629.44 € compensée par l'économie du coût de poste d'Emilie Toulouse (26216.00 €) en congés maternité qui n'est pas remplacée. Soit un gain pour le SIVOSAS de 1586.36 €.

Madame DELIANCOURT redonne la parole à Monsieur BAUX qui propose une délibération pour l'acceptation de l'avenant n° 1.

Le comité autorise la Président à signer l'avenant n°1 avec l'ILEP.

II – REGLEMENT INTERIEUR ACM SIVOSAS

Monsieur BAUX et Monsieur GADRET présentent le règlement, ci-joint, pour approbation. Le comité valide le règlement intérieur ACM-SIVOSAS pour l'année 2018.

Madame DELIANCOURT et Messieurs CALLEN et GADRET (ILEP) quitte la réunion.

III – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le comité autorise le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour le renouvellement de postes informatiques des écoles.

IV – DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'EQUIPEMENT DE ROBOTS EDUCATIFS ET UN POSTE INFORMATIQUE DANS LE CADRE DE LA DETR.

Le comité autorise le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR pour l'extension de l'informatisation des classes maternelles.

V - COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Monsieur BAUX présente le compte administratif 2017 :

Section de fonctionnement :

Dépenses		Recettes	
011 «charges à caractère général » :	128738.11 €	002 «excédent reporté» :	22166.56 €
012 «charges de personnel » :	262635.26 €	70 «produits de service» :	79858.52 €
65 «autres charges de gestion courante » :	9099.46 €	74 «dotations et participations» :	308206.71 €
66 «charges financières » :	229.30 €	75 «autres produits de gestion courante» :	13616.67 €
		013 «atténuation des charges» :	9103.46 €
		77 « produits exceptionnels » :	337.03 €
	<hr/>		<hr/>
	400472.83 €		433288.95 €

Soit un excédent reporté de 32816.12 €

Section investissement :

Dépenses		Recettes	
21 « Mobilier nouvelle classe » :	0.00 €	10 « Dotation » :	366.88 €
001 « Déficit reporté » :	3667.00€	1068 « Affectation » :	3478.00 €
	<hr/>		<hr/>

3667.00 €

3844.88 €

Soit un excédent d'investissement de 177.88 €

Madame Brigitte GOSSARD prend la présidence de la séance et il est procédé au vote du compte administratif 2017 qui est adopté à l'unanimité.

Monsieur BAUX reprend la présidence.

Le compte de gestion dressé par le percepteur, en tout point conforme au compte administratif, est adopté à l'unanimité.

VI - AFFECTATION DU RESULTAT 2017

- En investissement : 4808.00 €
- En fonctionnement : 28008.12 €

VII - BUDGET 2018

Monsieur BAUX présente le budget 2018 :

Section de fonctionnement :

Dépenses		Recettes	
011 «charges à caractère général » :	252274.00 €	002 «excédent reporté» :	28008.00 €
012 «charges de personnel » :	249620.00 €	70 «produits de service» :	87000.00 €
65 «autres charges de gestion courante » :	8828.00 €	74 «dotations et participations» :	372663.00 €
023 « virement en investissement » :	3949.00 €	013 «atténuation des charges» :	27000.00 €
	<hr/>		<hr/>
	514671.00 €		514671.00 €

Section investissement :

Dépenses		Recettes	
21 « Equipement » :	18824.00 €	10 « Affectation » :	4808.00 €
041 « Opérations patrimoniales » :	2049.00 €	1311 « subvention » :	9890.00 €
		023 «virement du fonctionnement» :	3949.00 €
		041 « Opérations patrimoniales » :	2049.00 €
	<hr/>		<hr/>
	20873.00 €		20873.00 €

Le budget est adopté à l'unanimité.

La participation des communes (calculée au prorata des inscrits) est fixée à :

- Commune d'ABBECOURT : 102687.00 €
- Commune de SAINT SULPICE : 220616.00 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

La secrétaire

Mireille EVAIN

Le président

Christian BAUX